

Délibération n°8

Actualisation des prestations d'action sociale d'initiative locale

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5, R. 822-1 à R. 822-34,
VU la circulaire CNOUS n°2024-12-17 du 17 décembre 2024 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du Réseau des Œuvres Universitaires et Scolaires,
VU la délibération n°14 du Conseil d'Administration du Crous Lorraine du 13 juin 2025, actualisant les prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du Crous Lorraine au 1^{er} janvier 2025,
VU l'avis favorable émis par le Comité Social d'Administration le 19 septembre 2025,
VU le visa du Contrôleur Budgétaire Régional en date du 29 septembre 2025.

EXPOSÉ

Afin de se conformer à l'évolution de la réglementation résultant notamment de la circulaire CNOUS n°2024-12-17 du 17 décembre 2024 relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires, le Crous Lorraine a engagé une démarche d'actualisation des prestations d'action sociale en faveur de ses personnels.

Une version actualisée du tableau précisant la nature et les montants des prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du Crous Lorraine, laquelle est jointe en annexe, est soumise au vote du Conseil d'Administration, étant précisé que le Comité Social d'Administration a d'ores et déjà été consulté et a rendu un avis favorable le 19 septembre 2025.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration du Crous Lorraine adopte une version actualisée du tableau des prestations d'action sociale d'initiative locale en faveur des personnels du Crous Lorraine, joint en annexe, pour une application avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025, et par la même abroge, à la même date, la délibération n°14 du Conseil d'Administration du Crous Lorraine du 13 juin 2025.

Nombre d'administrateurs constituant le conseil d'administration : 27

Quorum exigé : 9

Administrateurs présents : 18
Administrateurs représentés : 6
Total : 24

Décompte du vote :

ABSTENTION :

POUR : 24

CONTRE :

Fait à Nancy, le 15 octobre 2025

Le Président du Conseil d'Administration
Claudio GALDERISI

Recteur délégué à l'ESRI Grand Est